



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement des proches des victimes d'AVC ou de pathologies invalidantes

Question écrite n° 41839

## Texte de la question

Mme Sophie Panonacle attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'accompagnement des proches des patients victimes d'AVC ou atteints de pathologies lourdement invalidantes. Lorsqu'une pathologie a nécessité un long séjour en réanimation ou une chirurgie d'amputation d'un membre, aucun suivi psychologique n'est prévu pour la famille ou l'entourage proche du patient, au moment du retour au domicile. L'état psychologique de la famille est lourdement impacté lorsqu'une personne est fortement diminuée. Ils doivent alors s'adapter aux nouvelles tâches de la vie courante et aussi changer de façon de vivre et de travailler. L'entourage se retrouve souvent très isolé, voir en grande détresse. Aussi, face à ce problème majeur de santé publique, elle aimerait connaître les mesures que le Gouvernement envisage.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Panonacle](#)

**Circonscription :** Gironde (8<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41839

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 octobre 2021](#), page 7514

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)